

PROJET DE LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CFDT-INRA

AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 11 OCTOBRE 2005

Madame la Présidente,

Pour la CFDT-INRA, le projet de loi pour la recherche ne répond pas à plusieurs revendications que nous soutenons :

- ***Une programmation pluriannuelle de l'emploi scientifique et technique.*** Malgré l'affichage du gouvernement de porter le budget de la recherche à hauteur de 3 % du P.I.B., il n'existe pas de volet de programmation au-delà de 2007.
- ***Le principe d'une cohérence nationale de la recherche.*** Il est remis en cause par la multiplication des structures, qui risque d'entraîner les laboratoires vers de multiples horizons au détriment d'une vraie politique scientifique d'institut ou d'organisme.
- ***La réduction du recours à l'emploi précaire.*** La création d'agences et de pôles pouvant recruter sur statut de droit privé va à l'encontre de nos revendications, et entraînera une complexité de gestion par juxtaposition de statuts différents.
- ***Une augmentation très significative du budget récurrent des organismes de recherche.*** L'augmentation très significative du budget de l'Agence Nationale de la Recherche ne doit pas se faire au détriment du soutien de base des laboratoires.
- ***L'évolution des carrières.*** Des points sont avancés pour les scientifiques (jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs, chercheurs), mais le projet de loi fait quasiment l'impasse sur la carrière des ITA, *et n'aborde pas la sécurisation des parcours professionnels.*

D'autre part, sur la mise en œuvre du dialogue social au sein de l'institut : quel degré d'écoute et quelle prise en compte des revendications allez-vous accorder au personnel ?

Pour la CFDT-INRA, le dialogue social ne saurait se résumer aux seuls points que vous traitez dans le document d'orientation.

Nous sommes toujours **dans l'attente d'une réponse de votre part** concernant notre courrier du 14 septembre 2005 se rapportant à la **gestion du personnel**, ainsi que notre demande récurrente de mettre à l'ordre du jour d'un CTP le point sur le **fonctionnement des GRHP**.